

BORDEREAU D'INSCRIPTION

VIDE-GRENIER DIMANCHE 12 JUIN 2022

ORGANISÉ PAR : TOURS FOOTBALL CLUB ASSOCIATION - SUR LE PARKING DU STADE DE LA VALLÉE DU CHER

CONTACT

E-mail: partenariat-com@toursfcasso.fr

Tel: 06.50.35.28.77

Fiche d'inscription à retourner à l'adresse suivante:

TOURS FOOTBALL CLUB ASSOCIATION
2 Rue Jules Ladoumègue
37000 TOURS

Je soussigné(e),

NOM: Prénom:

DATE et Lieu de Naissance:/...../.....

ADRESSE:

Ville:

N° de la pièce d'identité:

Déclare sur l'honneur pour les personnes physiques:

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce).
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal).

Déclare sur l'honneur pour les personnes morales:

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal).

Fait à :

Le :

Signature

Contact:

TEL mobile : Adresse-mail:

⚠ Les stands de restauration ne sont pas admis ⚠

TARIF: 7€ les 5 mètres + 5€ de redevance pour la ville de Tours (peu importe la taille de l'emplacement).

➔ La redevance mairie vous sera demandée sur place, par un placier mandaté par la ville de Tours.

Je souhaite un emplacement de mètres (multiples de 5). Tarif de mon emplacement : 7 x =

- Joindre à votre inscription, un chèque (à l'ordre du TOURS FC ASSOCIATION) correspondant au tarif de votre emplacement.
- Envoyer votre inscription par courrier à l'adresse indiquée en haut de la fiche (ou déposer dans la boîte aux lettres).
- A réception de votre courrier nous vous enverrons un mail de confirmation d'inscription.

- ➔ Installation à partir de 6h du matin (les véhicules pourront rester avec l'exposant durant la manifestation)
- ➔ Des stands de restauration, un buvette et des toilettes seront disponibles sur le site de la manifestation.
- ➔ Les objets présents sur les stands sont sous la responsabilité de l'exposant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol, bris ou incident.
- ➔ Toute annulation de la part de l'exposant ne pourra donner lieu au remboursement de l'inscription.

